

Politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Le présent document est établi conformément à la loi du 11 février 2005 et aux articles Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail.

1. Engagements de la FNCF

Dans le cadre de sa mission de formation aux métiers de Conseiller Conjugal et Familial et d'Éducateur à la vie, la FNCF s'engage à garantir **l'égalité des chances et l'accessibilité à la formation pour tous**, et en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Conformément aux exigences du référentiel national qualité **Qualiopi**, nous inscrivons notre politique handicap dans une démarche globale d'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques et organisationnelles.

Notre engagement repose sur les principes suivants :

- Accueil **sans discrimination**
- Prise en compte des **besoins spécifiques**
- Individualisation des parcours
- Confidentialité des situations
- Coopération avec les acteurs spécialisés

Nous considérons que la diversité des profils constitue une richesse et contribue pleinement à la qualité des parcours de formation dans le secteur social.

2. Objectifs de la politique handicap

En lien avec les valeurs du centre de formation, la FNCF souhaite garantir aux personnes en situation de handicap un accompagnement de qualité visant à :

- Faciliter l'accès à la formation des personnes en situation de handicap
- Sécuriser les parcours de formation
- Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle
- Adapter les modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles
- Sensibiliser les équipes et les stagiaires à l'inclusion

3. Accueil et identification des besoins

3.1. Information et accessibilité en amont

Dès la phase d'information et d'inscription, la FNCF informe les candidats de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique et invite les futurs stagiaires à signaler toute situation de handicap ou besoin particulier tout en garantissant la confidentialité des informations transmises

Les supports d'information (site internet, plaquettes, entretiens) mentionnent explicitement notre engagement en faveur de l'accessibilité.

3.2. Analyse des besoins

Chaque situation fait l'objet d'une **étude individualisée des besoins**, en lien avec le stagiaire. Cette analyse permet d'identifier les contraintes liées au handicap et d'en évaluer les impacts sur la formation afin de définir des aménagements répondant aux besoins.

Si besoin, cette étape peut être réalisée en collaboration avec des partenaires externes (médecins, structures spécialisées, organismes d'accompagnement).

4. Mise en œuvre des aménagements

En fonction des besoins identifiés, le centre met en place des **aménagements personnalisés**, pouvant concerner les domaines suivants :

Aménagements pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des supports • Mise à disposition de supports en amont • Adaptation des modalités d'évaluation • Temps supplémentaire pour les exercices ou examens
Aménagements organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du rythme de formation • Organisation des horaires si nécessaire
Aménagements techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des locaux • Mise à disposition de matériel spécifique • Recours à des outils numériques adaptés
Accompagnement humain	<ul style="list-style-type: none"> • Appui renforcé des formateurs • Tutorat ou suivi individualisé • Intervention de professionnels spécialisés si besoin

5. Le rôle du référent handicap

Le centre désigne un **réfèrent handicap** (dont les noms et coordonnées sont publiés sur le site Internet), interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il garantit la cohérence des actions menées et veille au respect des engagements du centre.

Ses missions principales :

- Accueillir, informer et accompagner les stagiaires concernés.
- Coordonner l'analyse des besoins.
- Proposer et suivre les aménagements.
- Sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives.
- Assurer une veille sur les dispositifs et les bonnes pratiques et diffuser l'information aux équipes.
- Développer les partenariats externes.

6. Sensibilisation et formation des équipes

Afin de contribuer à créer un environnement propice à l'apprentissage pour tous et d'assurer un accueil de qualité, la FNCF s'engage à :

- Sensibiliser régulièrement ses équipes au handicap
- Développer les compétences des formateurs en matière d'adaptation pédagogique
- Favoriser une posture inclusive et bienveillante

7. Partenariats et réseau

Le centre s'inscrit dans une logique de coopération avec les acteurs spécialisés, tels que :

- Organismes d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Acteurs de l'insertion professionnelle
- Réseaux territoriaux

Ces partenariats visent à améliorer la qualité de l'accompagnement et à mobiliser des ressources complémentaires.

9. Communication et accessibilité de la politique

La présente politique handicap est diffusée à l'ensemble des équipes et peut être communiquée à tout partenaire ou financeur. Elle est aussi rendue accessible à l'ensemble des stagiaires via le site Internet.

Elle constitue un engagement formel du centre en faveur d'une formation inclusive et accessible.

Conclusion

Notre centre de formation affirme sa volonté de **placer l'inclusion au cœur de son projet pédagogique.**

En favorisant l'accès et la réussite des personnes en situation de handicap, nous contribuons à former des professionnels sensibilisés aux enjeux d'égalité, de diversité et d'accompagnement des publics vulnérables.